



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 août 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 7 août 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité au paragraphe 61 de sa résolution [2409 \(2018\)](#), j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une mise à jour des progrès réalisés aux niveaux politique et technique, au cours de la période du 1^{er} au 31 juillet 2018, vers la tenue des élections en République démocratique du Congo le 23 décembre 2018, ainsi que des obstacles qui pourraient se poser dans la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres



Annexe

Mise à jour du Secrétaire général des progrès dans le processus électoral et l'application de l'accord politique du 31 décembre en République démocratique du Congo (31 juillet 2018)

1. La présente mise à jour, qui couvre les principaux faits survenus en République démocratique du Congo, est soumise en application de la résolution 2409 (2018) dans laquelle le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de le tenir informé par écrit, tous les 30 jours, des progrès accomplis aux niveaux politique et technique vers la tenue des élections en République démocratique du Congo du 23 décembre 2018, ainsi que des obstacles qui pourraient se poser dans la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016.

I. Principaux faits politiques touchant au processus électoral et à l'application de l'accord politique

2. Au cours de la période considérée, les préparations techniques de la Commission électorale nationale indépendante en vue des élections présidentielle, législatives et provinciales qui doivent se tenir le 23 décembre ont dominé la scène politique. Un principal jalon dans le calendrier électoral a été atteint lorsque le 24 juin, la Commission a invité officiellement les partis et les groupements politiques à soumettre leurs candidatures aux élections législatives et provinciales, prévues pour le 23 décembre, et a par conséquent ouvert des bureaux de réception et de traitement des candidatures à cet effet, l'échéance étant fixée d'abord au 8 juillet, puis prolongée jusqu'au 13 juillet.

3. Le 17 juillet, durant la session parlementaire extraordinaire qui s'est tenue du 20 juin au 19 juillet, l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi portant statut des anciens présidents de la République élus, étendant les privilèges et les immunités à d'autres anciens chefs de corps constitués des institutions, y compris d'anciens premiers ministres, chefs des forces de sécurité nationale et hauts magistrats, sur la base d'une proposition soumise par le Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila. Le Sénat a par la suite adopté une version rejetant cette proposition. Le texte de l'Assemblée nationale a été retenu, les deux chambres n'étant pas parvenues à un accord sur une version harmonisée de la proposition de loi. La session parlementaire n'a cependant pas examiné la proposition de loi visant à renforcer les mesures de confiance, y compris le projet de modification de la loi de 2015 sur la liberté des manifestations. De plus, malgré les demandes répétées de l'Union pour la démocratie et le progrès social, dirigée par Félix Tshisekedi, l'Assemblée n'a pas réglé non plus la question du remplacement du représentant de l'Union (qui fait également office de rapporteur) au Bureau de la Commission électorale nationale indépendante.

4. Le 4 juillet, quatre membres nouvellement désignés de la Cour constitutionnelle ont prêté serment, lors d'une cérémonie à Kinshasa présidée par M. Kabila. Le 7 juillet, au cours d'une séance extraordinaire, le Conseil des ministres a adopté un décret portant création des nouvelles cours d'appels dans les provinces nouvellement créées, dont l'application pourrait concourir au renforcement des mécanismes de règlement des contentieux électoraux. En attendant la mise en place de ces nouvelles cours, les plaintes seront traitées par les 11 cours existantes.

5. Le 19 juillet, dans son discours à la nation devant une session conjointe de l'Assemblée nationale et du Sénat, le Président a indiqué que son attachement au respect de la Constitution demeurerait sans équivoque et a souligné que pour des raisons de souveraineté et de dignité, les élections présidentielle et législatives, au niveau national et provincial, seraient donc pleinement financées par l'État congolais. Il a également lancé une mise en garde contre toute ingérence étrangère dans les processus politique et électoral et a déclaré à nouveau que le Gouvernement était disposé à préserver la souveraineté et l'indépendance de la République démocratique du Congo.

6. Les acteurs politiques ne sont toujours pas d'accord sur l'utilisation des machines à voter, les listes électorales et les mesures de confiance. Ces désaccords étaient bien en évidence à la réunion tripartite qui s'est tenue du 5 au 25 juillet entre le Comité national de suivi de l'Accord, la Commission électorale nationale indépendante et le Gouvernement, pour évaluer la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016. Les principaux partis d'opposition, y compris l'Union pour la démocratie et le progrès social, l'Union pour la nation congolaise et la Dynamique de l'opposition ont de nouveau lancé un appel en faveur d'élections crédibles et transparentes. Dans un communiqué publié le 18 juillet, le mouvement d'opposition Le Rassemblement congolais pour la démocratie a demandé la suppression d'électeurs « factices » des listes électorales ; la non-utilisation des machines à voter ; la mise en œuvre effective de mesures de confiance ; le remplacement du délégué de l'Union pour la démocratie et le progrès social à la Commission électorale nationale indépendante ; et la non-candidature du Président en exercice. Pour sa part, le Mouvement de libération du Congo s'est déclaré prêt à participer aux élections sans conditions préalables, tout en rejetant la proposition d'utiliser les machines à voter. Malgré les préoccupations de l'opposition, tous les principaux partis politiques ont proposé des candidats en vue des élections législatives provinciales.

7. L'alliance politique de la Majorité présidentielle a poursuivi sérieusement les préparatifs en prévision des élections, avec la création le 1^{er} juillet d'une vaste plateforme politique, le Front commun pour le Congo, qui rassemble la Majorité présidentielle et plusieurs partis politiques d'opposition ayant des représentants au Gouvernement. La signature de la charte constitutive du Front commun a commencé le 1^{er} juillet et elle est ouverte à tous les acteurs politiques et de la société civile. L'objectif déclaré du Front est de soutenir un candidat unique, sur la base d'un programme conjoint.

8. Le 13 juillet, le Mouvement de libération du Congo a tenu un congrès extraordinaire, à l'issue duquel Jean-Pierre Bemba a été désigné comme le candidat présidentiel aux élections du 23 décembre 2018. Le même jour, le Gouvernement lui aurait délivré un passeport diplomatique, en sa qualité de sénateur.

9. La Conférence épiscopale nationale du Congo et le Comité laïc de coordination ont continué de dénoncer le rétrécissement de l'espace politique et l'absence de progrès concrets dans la mise en œuvre de mesures de confiance. Le 7 juillet, le Comité laïc de coordination a publié une déclaration dans laquelle il a de nouveau préconisé l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016 et annoncé la reprise des manifestations à l'échelle nationale à la mi-août, en l'absence d'indications claires sur la tenue d'élections crédibles et transparentes, dans les délais prévus.

II. Principaux faits survenus sur le plan électoral, concernant l'application de l'accord politique

A. Évolution de la situation électorale

10. La soumission des candidatures en vue des élections législatives provinciales a été menée à bonne fin, avec des consultations constructives entre les partis politiques et la Commission électorale nationale indépendante afin de lever les obstacles d'ordre logistique liés au processus. Plus de 2 000 agents de la Police nationale ont été déployés pour sécuriser les bureaux de réception et traitement des candidatures, qui ont fermé le 13 juillet. Par la suite, au 18 juillet, 149 des 173 bureaux avaient transmis leurs fichiers au bureau central de traitement des données, avec en tout 16 543 candidats inscrits. Parmi eux, 88 % sont des hommes et 12 % des femmes, représentant 77 candidats indépendants, 5 716 candidats de partis politiques et 10 750 candidats de regroupements politiques, qui se disputeront 715 sièges en tout, contre 19 000 candidats inscrits en 2006 et 24 000 aux élections provinciales de 2015, qui avaient été reportées.

11. Les nouvelles listes de partis et de regroupements politiques publiées au Journal officiel du 7 juillet n'ont pas tenu compte des recommandations figurant dans l'accord du 31 décembre 2016 consistant à trouver une solution au dédoublement des partis politiques. Notamment, quatre partis politiques continuent d'être inscrits comme appartenant à l'Union pour la démocratie et le progrès social, dont deux sis à la même adresse, avec un même formulaire d'inscription. Les progrès demeurent également limités en ce qui concerne le code de conduite pour les élections qui, au 12 juillet, avait été signé par seulement 257 partis et regroupement politiques (moins de 50 % des partis inscrits), qui ne comptaient parmi eux aucune entité majeure de l'opposition.

12. La Commission électorale nationale indépendante se prépare à imprimer et à publier la liste électorale provisoire, comme le prescrit la loi et comme l'a recommandé l'Organisation internationale de la Francophonie, après avoir dûment vérifié la liste. L'Organisation en a préconisé la publication au plus tôt, afin d'accroître la transparence du processus. D'après le calendrier électoral, l'impression et la publication de la liste électorale provisoire, ainsi que le règlement des contentieux y relatifs, devraient avoir lieu du 27 mai au 22 octobre.

13. Au 19 juillet, à la suite de l'arrivée d'un ensemble initial de 1 000 machines à voter à Kinshasa le 14 juin, 861 machines avaient été reçues au niveau des chefs-lieux de province, à des fins d'éducation des électeurs. Quelque 106 000 machines devraient arriver en République démocratique du Congo en plusieurs phases, de juin à septembre.

14. Le Ministre des finances a déclaré le 13 juillet que le Gouvernement avait décaissé des fonds supplémentaires destinés à la Commission électorale nationale indépendante, ce qui portait au 10 juillet le montant global des allocations publiques à la Commission électorale à 203 millions de dollars.

15. Les autorités nationales ont réaffirmé disposer de moyens suffisants, sur le plan des préparatifs électoraux. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) continue cependant de répondre à des demandes d'appui à divers niveaux et de fournir une aide technique au processus électoral. Au niveau national, l'ONU et la Commission électorale nationale indépendante collaborent, notamment au niveau de la coordination des bureaux de la Commission dans les provinces, de la planification opérationnelle et de la formation. L'appui technique de l'ONU s'étend à 18 antennes

de la Commission sur le terrain. La formation des magistrats à la gestion des contentieux électoraux organisée par le Conseil supérieur de la magistrature et la Commission, en collaboration avec le projet d'appui au cycle électoral géré par le Programme des Nations Unies pour le développement, a commencé le 18 juillet au niveau des provinces, à la suite d'une session de formation des formateurs à Kinshasa du 6 au 11 juillet. La Commission a également organisé plusieurs activités de sensibilisation dans les provinces au processus électoral et à l'utilisation de la machine à voter. Même si aucune demande officielle d'aide n'avait encore été reçue, la MONUSCO devait commencer à fournir une telle assistance au 26 juillet.

B. Restrictions touchant l'espace politique et violences liées à l'application de l'accord politique dans le contexte des élections

16. Des restrictions continuent d'être imposées par les autorités politiques et administratives et les forces de sécurité aux activités politiques et aux manifestations organisées par les partis politiques et les associations de la société civile. Le 1^{er} juillet, un membre du parti politique de la Démocratie chrétienne fédéraliste, Nyamwisi Muvungi, a été arrêté à Beni (province du Nord-Kivu) par le procureur militaire lorsqu'il est allé s'inscrire comme candidat aux élections provinciales. Il est accusé d'avoir participé à un mouvement insurrectionnel présumé, dans le cadre d'une attaque armée en 2015. Le 11 juillet, la police a dispersé violemment une manifestation organisée par des membres du mouvement citoyen Filimbi devant le bureau de la MONUSCO à Goma, pour demander l'intervention de la Mission dans l'affaire des cinq activistes de Filimbi détenus à Kinshasa. Certains manifestants ont cherché refuge dans le complexe de la MONUSCO et sept autres ont été arrêtés par la police et relâchés le même jour. Plusieurs réunions se sont déroulées cependant de manière pacifique. Par exemple, une manifestation organisée par un groupe de femmes le 4 juillet à Lubumbashi (province du Haut-Katanga) pour dénoncer la montée de la criminalité dans la ville s'est déroulée dans le calme et les manifestants ont été reçus par les autorités locales.

C. Mesures de confiance

17. Plusieurs procès de personnalités de l'opposition politique et de membres de la société civile se sont déroulés pendant la période considérée. Le 27 juin, le procès de Moïse Katumbi et de plusieurs co-accusés pour atteinte à la sûreté de l'État a commencé avec une première audience à la Cour suprême de justice avant d'être renvoyé au 11 octobre pour vice de forme. Six personnes arrêtées en avril et en mai 2016 continuent d'être en détention illégale, dans le cadre de cette affaire.

18. Le 29 juin, à Kinshasa, le procès des cinq membres de Filimbi poursuivis pour outrage au Président Kabila, incitant à la désobéissance civile et à la distribution de tracts contraires à l'intérêt national, a commencé devant le tribunal de paix de La Gombe. Les activistes ont été arrêtés alors qu'ils appelaient la population à manifester les 23 et 31 décembre 2017 à Kinshasa et ont été mis au secret par les services de renseignement pendant cinq mois, sans supervision judiciaire.

19. Au cours de la réunion tripartite du 16 juillet, le Ministre de la justice Alexis Thambwe a évoqué quelque progrès dans la mise en œuvre des mesures de confiance, prévues dans le cadre de l'accord politique du 30 décembre 2016, avec la libération de 4 109 prisonniers. Il a cependant exclu avec force la libération de personnalités politiques comme Franck Diongo, Eugene Diomi Ndongala et Jean-Claude Muyambo, au motif qu'ils n'étaient pas des prisonniers politiques.

III. Exercice de bons offices en vue de l'application de l'accord et faits nouveaux dans la région

20. Le 26 juin, mon Représentant spécial a rencontré à Gaborone (Botswana) la Secrétaire exécutive de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Stergomena Tax, pour des consultations sur le processus électoral en République démocratique du Congo, en vue d'harmoniser les démarches à l'appui du processus politique. La Secrétaire exécutive a réaffirmé que la SADC était résolue à appuyer le processus, en collaboration étroite avec la MONUSCO. Au cours de la période considérée, elle s'est entretenue également avec les principales parties prenantes politiques, y compris le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, Léonard She Okitundu, le Vice-Président de la plateforme politique Ensemble pour le changement, le Secrétaire permanent du bureau politique d'Ensemble pour le Changement, Christophe Lutundula, la Secrétaire générale du Mouvement de libération du Congo, Eve Bazaïba, les anciens Premiers ministres Augustin Matata Ponyo et Samy Badibanga, ainsi qu'avec des membres du Sénat et de l'Assemblée nationale.

21. Les organisations régionales et sous-régionales ont respecté leur engagement en faveur du processus politique et électoral en République démocratique du Congo. Au cours de la trente et unième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, qui s'est tenue les 1^{er} et 2 juillet à Nouakchott, la Conférence s'est félicitée de l'action menée par les autorités congolaises et la Commission électorale nationale indépendante, avec l'appui de la Commission de l'Union africaine, la SADC, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Organisation des Nations Unies et les États membres de l'Union africaine, en vue de la tenue des élections. À cet égard, l'Assemblée a encouragé les parties prenantes congolaises à faire les compromis nécessaires afin de maintenir un dialogue constant et un esprit de consensus et à coopérer pleinement avec la MONUSCO. Le 12 juillet, à Addis-Abeba, la Commission de l'Union africaine a tenu une série d'exposés sur la situation en République démocratique du Congo.

IV. Observations

22. Je félicite la Commission électorale nationale indépendante de respecter le calendrier électoral et encourage toutes les parties prenantes en République démocratique à s'efforcer d'appliquer pleinement l'accord politique du 31 décembre 2016, ce qui mènera à des élections crédibles et à un transfert démocratique du pouvoir. Je prie instamment les autorités nationales de respecter les engagements pris en vue de mettre en œuvre les mesures de confiance énoncées dans l'accord politique et de veiller au respect des libertés et des droits fondamentaux, qui sont essentiels pour créer un climat propice à des élections crédibles et sans exclusive.

23. Je me félicite également que la Commission électorale nationale indépendante et les partis politiques aient pris récemment l'engagement de répondre aux préoccupations relatives à l'inscription des candidats en vue des élections législatives provinciales. Il faudrait les engager à faire preuve de la même détermination pour régler les autres questions litigieuses en cours, ce qui pourrait renforcer considérablement la confiance dans le processus électoral. Entre-temps, je demande un engagement constructif entre les acteurs politiques et la Commission afin de résoudre les désaccords relatifs aux machines à voter et à d'autres questions litigieuses, en vue de dissiper toute méfiance.

24. Étant donné que le Gouvernement a assumé pleinement la responsabilité du financement des élections, il est essentiel qu'il fasse des décaissements de fonds suffisants et réguliers à la Commission électorale nationale indépendante pour veiller au respect des délais en vue du processus électoral. J'encourage le Gouvernement, la Commission et les acteurs politiques à mettre en place des mesures d'atténuation des risques pour faire face aux contraintes actuelles ou futures pour ce qui est de l'utilisation des machines et de l'inscription des candidats.

25. Je constate avec préoccupation le faible nombre de femmes inscrites comme candidates aux élections législatives provinciales. J'exhorte les partis politiques à veiller à obtenir une plus grande représentation des femmes sur les listes des candidats proposés en prévision des prochaines élections nationales.

26. Pendant la période considérée, aucun progrès n'a été fait en vue de la mise en place des mesures de confiance énoncées dans l'accord politique du 31 décembre 2016. Les partis politiques et les activistes de la société civile continuent d'être privés de leurs droits civils et politiques. Je suis particulièrement préoccupé que les manifestations publiques continuent d'être interdites dans l'ensemble du pays, quoi que de manière sélective. La répression, les arrestations arbitraires et les détentions prolongées d'activistes de la société civile par les services de renseignement, sans révision judiciaire, continuent d'être source de préoccupation. Six mois avant les élections, il est essentiel de veiller à ce que le Gouvernement joue un rôle actif dans l'instauration d'un climat propice, où les partis politiques et les activistes de la société civile peuvent librement exprimer leurs opinions politiques et mener des activités pacifiques.

27. Je crains, en l'absence d'attention suffisante, que ces préoccupations portent gravement atteinte à la reconnaissance du caractère inclusif et crédible du processus électoral. L'incapacité de mener à bien le processus, avec pour point d'orgue le transfert pacifique et démocratique du pouvoir, pourrait avoir de graves conséquences pour la République démocratique du Congo et la sous-région. Il est donc impératif d'accélérer la mise en place des mesures de confiance et de veiller à ce que le processus électoral soit mené conformément à l'accord politique du 31 décembre 2016 et à la Constitution.

28. Je suis encouragé de constater que, pour le moment, tous les partis politiques continuent de manifester une volonté de participer de manière constructive au processus politique et électoral, et qu'ils se donnent beaucoup de mal pour inscrire les candidats en prévision des élections législatives provinciales. La communauté internationale doit continuer d'appuyer cet engagement.

29. Je me félicite du soutien politique et technique apporté aux niveaux national et provincial par les organisations régionales et la communauté internationale, aux côtés de l'ONU, en prévision de la tenue des élections et de la création d'un climat propice à la tenue d'un scrutin crédible. Je réaffirme à nouveau que la MONUSCO est prête à fournir l'appui logistique au processus électoral, conformément à son mandat, comme énoncé dans la résolution [2409 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité.